

Life Safety Distribution AG (« la Société »)

Conditions générales de vente

Base du contrat

Les biens et services sont fournis par la Société, conformément à ces conditions générales (« Conditions générales ») qui régissent le contrat et conformément aux conditions générales supplémentaires mentionnées dans la confirmation de commande renvoyée par la Société. Une commande n'est pas acceptée par la société (condition indispensable pour établir un contrat) tant que la Société n'a pas renvoyé de confirmation de commande écrite. Aucune commande acceptée par la Société ne peut être annulée ou différée par le Client (et par conséquent, aucun renvoi ne sera accepté et aucun remboursement ne sera possible) sauf en cas d'accord préalable écrit de la Société et à condition que le Client rembourse la Société de tous les coûts et dépenses engagés par la Société suite à cette annulation. Il incombe au client de préciser la nature de sa commande, de fournir toutes les informations requises par la Société et d'apporter des informations suffisamment précises pour permettre le traitement de cette commande. Les informations disponibles dans les catalogues, illustrations et supports similaires mis à disposition par la Société ne sont qu'approximatives. La Société se réserve le droit de déterminer les spécifications techniques des biens requis pour répondre à la commande du Client et d'apporter des modifications qui ne modifient ni la qualité matérielle ni les performances des biens.

Prix et règlement

Sauf mention contraire dans la confirmation de commande renvoyée par la Société, les prix s'entendent à l'usine EXWORKS (Incoterms 2000), et le Client est tenu de régler les frais de transport, d'emballage et d'assurance. Les prix signalés sont hors taxes et le Client est tenu de s'acquitter de la TVA en vigueur. La Société se réserve le droit d'augmenter les prix mentionnés dans la confirmation de commande renvoyée, en cas de hausse du prix des matériaux, des pièces ou de la main d'œuvre. Sauf mention contraire dans la confirmation de commande renvoyée par la Société, les factures sont payables au comptant net dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Il est interdit au Client de déduire les montants facturés (ou une partie de ces derniers) de sommes qui sont dues ou peuvent être dues par la Société au Client, à sa société mère, à ses filiales ou à d'autres divisions ou unités dans le cadre de transactions indépendantes.

Le Client ou son représentant, qui organise le transport des biens entre les locaux de la Société et un lieu situé hors des frontières de l'Union européenne, doit fournir à la Société une preuve d'exportation conforme aux réglementations applicables sur la TVA, dans un délai de trois mois à compter de la date indiquée sur la facture correspondante. En cas de transport de biens jusqu'à des bateaux ou des avions à destination de l'étranger, le Client est tenu de fournir à la Société un récépissé dûment signé par le Client ou son représentant, confirmant le chargement des biens à bord du bateau ou de l'avion. Si le Client manque à son obligation de fournir la preuve d'exportation ou le récépissé dans le délai imparti, la Société se réserve le droit de facturer et de collecter la TVA due.

Livraison

La Société utilisera tous les moyens raisonnables pour livrer à la date prévue dans le contrat ou à une date approximative fournie par la Société, mais la date ne constitue pas l'essentiel à cet égard.

Si la livraison devait être retardée pour une raison quelconque, une omission ou un retard imputable au Client, la Société est en droit de demander un délai supplémentaire.

Force majeure

La Société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des retards de production ou de livraison des biens si l'événement source est hors de son contrôle (« force majeure »), ce qui inclut, entre autres, la non-livraison par ses fournisseurs de pièces, services, manuels ou autres informations nécessaires au bon fonctionnement de la Société, tout acte d'un gouvernement qui empêcherait la Société de remplir ses obligations contractuelles (notamment le refus d'octroyer une licence d'exportation ou la suspension d'une licence d'exportation), un incendie, un tremblement de terre, une inondation ou toute autre catastrophe naturelle ; des mouvements de grève ou des blocus ; des émeutes, des actes de désobéissance civile, des actes de terrorisme ou une guerre (ou une menace imminente de guerre et une pénurie de composants et de matériels). Si le cas de force majeure perdure au-delà d'une période de 90 jours, l'une ou l'autre partie est en droit de résilier le bon de commande et le Client règlera à la Société le montant correspondant au travail effectué avant la résiliation et remboursera toutes les dépenses raisonnables engagées par la Société suite à cette résiliation. Si des retards de livraison ou de traitement sont imputables à une situation de force majeure ou au Client, la date de livraison ou d'exécution des obligations sera reportée d'une durée égale au retard ou convenue entre les deux parties. Si la Société manque à ses obligations en différant la livraison ou en ne livrant pas le produit pour toute autre raison, le seul recours du Client contre la Société est d'annuler son bon de commande en notifiant par écrit sa décision à la Société.

Risque et propriété

Le risque de détérioration ou de perte de biens est transféré au Client à la livraison. La propriété des biens n'est transférée au Client qu'après la réception par la Société du règlement total du prix des biens. Si le Client ne règle pas le montant convenu, la Société est en droit de récupérer les biens ou une partie d'entre eux, et à cet effet, de pénétrer dans les locaux du client et, le cas échéant, de détacher le produit d'autres biens ou équipements.

Garantie

Sauf disposition contraire dans les présentes conditions générales, la société garantit les biens fabriqués par ses entreprises affiliées et par elle-même dans tous leurs aspects matériels, conformément aux spécifications et/ou aux dessins en vigueur de la société. La garantie de la société s'étendra sur 12 mois à compter de la date d'expédition sauf mention écrite contraire de la société. Les produits non conformes renvoyés à la société avec port prépayé seront réparés ou remplacés, au choix de la société, et seront réexpédiés au tarif le plus bas, port prépayé. La société n'assumera aucune autre responsabilité vis-à-vis du client. Le retour d'un produit ne sera accepté que s'il possède un numéro d'autorisation obtenu avant l'expédition par la société.

La garantie susmentionnée est assujettie aux conditions suivantes :

(i) La société décline toute responsabilité en ce qui concerne tout vice des produits consécutif à un plan, spécification ou dessin fourni par le client.

(ii) La société décline toute responsabilité en ce qui concerne les défauts consécutifs à l'usure normale, la contamination, les dégradations intentionnelles, la négligence, les manipulations incorrectes, la mauvaise installation, la négligence, le non-suivi des instructions (qu'elles soient orales ou écrites) de la société, le fonctionnement dans des conditions d'environnement qui sortent des limites précisées pour une exploitation en toute sécurité, l'utilisation abusive, la modification ou la réparation des biens sans l'autorisation de la société.

(iii) La société décline toute responsabilité en ce qui concerne tout vice ou incapacité des biens à fonctionner conformément aux spécifications, illustrations, descriptions et autres conditions particulières figurant dans la documentation de la société dus au fait que le client combine ou utilise les biens avec un équipement incompatible ou avec des produits accessoires susceptibles d'être raccordés aux biens.

La société se réserve le droit de facturer ses frais courants si l'inspection ne révèle pas de vice conformément aux conditions de la présente garantie. Les équipements réparés ou remplacés seront garantis pour la plus longue des deux durées suivantes : le reste de la période de garantie non utilisée ou 90 jours à compter de l'expédition. Des conditions de garantie supplémentaires peuvent s'appliquer pour certains produits spécifiques.

La société ne garantit pas que les biens ne soient pas détournés de leur usage, qu'ils empêchent un quelconque accident corporel ou perte de propriété ou qu'ils fournissent en toutes circonstances des avertissements ou protections appropriés.

Responsabilité

Aucune des deux parties ne peut être tenue responsable de toute (a) perte indirecte, accessoire et immatérielle ; (b) perte due à une interruption d'activité ; (c) perte de profits ; (d) perte de chiffre d'affaires ; (e) perte du droit d'utilisation d'un bien, d'un service ou d'un capital ; (f) perte d'économies anticipées ; ou (g) perte de données. Aucune des parties ne peut être tenue responsable de pertes ou dommages quelconques lorsque les parties ont une connaissance, réelle ou autre, de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

La responsabilité de la Société vis-à-vis d'une commande ou autre, conformément à ces Conditions générales, ne peut en aucun cas excéder le prix indiqué sur la commande correspondante. Ces exclusions et limitations concernant les dommages restent applicables, quel que soit la perte ou le dommage causé et contrairement à toute théorie de responsabilité (définie dans le contrat, responsabilité civile délictueuse ou autre). La Société rejette ou limite sa responsabilité dans tous les domaines autorisés par la législation en vigueur.

Droits de propriété intellectuelle

Le copyright, le droit de conception et tous les autres droits liés à la conception et la fabrication de biens fournis par la Société appartiennent à la Société et ne font l'objet d'aucun transfert au Client.

Tout logiciel fourni par la Société est cédé sous licence et non vendu. Cette licence est non exclusive et limitée aux équipements et/ou au(x) site(s) mentionnés sur le bon de commande pour lequel ce document joue le rôle de devis ou de réception. Aucune autre utilisation n'est autorisée. La Société (ou ses fournisseurs, le cas échéant) conserve la propriété de tout logiciel livré conformément aux présentes dispositions, contenant des informations confidentielles et propriétaires et dont la propriété inclut sans limitation tous les droits liés aux brevets, copyrights, marques commerciales et secrets commerciaux. Il est interdit au Client de vendre, transférer, céder sous licence, décompiler, désassembler ou redistribuer les logiciels. Il est également interdit au Client de copier, divulguer ou afficher ces logiciels ou de les mettre à disposition de tiers (sauf si la Société l'y autorise par écrit).

Indemnité en cas de non-respect des droits de propriété intellectuelle

La Société convient d'assurer la défense ou de parvenir à un règlement en cas de plainte, d'action en justice ou de recours juridique intenté contre le Client au motif qu'un produit fabriqué et fourni par la Société conformément au cadre défini dans le présent document ne respecte pas un brevet, un copyright ou une topographie de circuit intégré, et de payer les coûts et dommages obtenus par la tierce partie, dans la mesure où : la Société est avertie rapidement et par écrit du dépôt d'une telle plainte ; la Société assure elle-même la défense ou le règlement du dossier avec l'aide d'un avocat de son choix ; et le Client fournit à la Société toutes les informations dont il dispose, ainsi que toute l'assistance dont elle a besoin. La Société n'est pas responsable du jugement final ou du compromis conclu, pour une plainte déposée sans le consentement écrit de la Société.

La Société rejette toute responsabilité quant aux plaintes concernant : (a) des produits ne figurant pas dans le catalogue de la Société ou développés conformément aux spécifications ou aux critères de conception du Client ; (b) des produits développés par la Société à l'aide d'un processus requis par le Client ; (c) la combinaison d'un produit quelconque à d'autres éléments, si une telle violation du droit aurait pu être évitée en maintenant le produit séparé ; ou (d) des produits qui ont été modifiés, si une

telle violation du droit aurait pu être évitée par leur non-modification. Le Client convient d'assurer la défense, d'indemniser et de protéger la Société en cas de plaintes, poursuites juridiques ou actions en justice liées aux exclusions stipulées dans les paragraphes (a) à (d) ci-avant.

Dès qu'une telle plainte est déposée, que la Société pense qu'une telle plainte va être déposée ou qu'un tribunal d'une juridiction compétente intente une action qu'il jugera en dernier ressort, la Société dispose des recours suivants, à son choix : (a) permettre au Client de continuer d'utiliser le Produit ; (b) remplacer ou modifier le Produit ; ou (c) accepter le renvoi du Produit et rembourser le prix d'achat moins 20 % pour dépréciation annuelle à compte de la date d'expédition. En aucun cas, la Société ne peut être tenue responsable de dommages immatériels, accessoires, indirects ou punitifs. Ce qui suit détermine la responsabilité de la Société et le seul recours du Client en cas de non-respect réel ou supposé des droits de tierces parties. Cet article annule et remplace toute autre garantie expresse, implicite ou légale en cas de non-respect des droits.

Résiliation

Si le Client conclut un accord avec ses créiteurs, reçoit une injonction de la part de l'administration, fait faillite ou est déclaré en liquidation (autrement que dans le but d'une fusion ou d'une reconstruction) ou si un bénéficiaire de charge prend possession des propriétés ou actifs du Client ou qu'un administrateur judiciaire est nommé, ou si le Client intente une action en justice ou fait l'objet d'une action similaire en vue du règlement d'une dette, ou si le Client cesse ou menace de cesser toute activité, la Société est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat et sans recours pour le Client.

Exportation

Le Client est tenu de respecter la législation et la réglementation relatives à l'exportation, en vigueur aux États-Unis et dans tout autre pays ayant sa propre juridiction, et doit se procurer toutes les licences nécessaires à l'exportation, la réexportation, le transfert et l'utilisation de tous les produits, technologies et logiciels achetés, cédés sous licence et obtenus auprès de la Société.

Législation applicable et juridiction

La Société et le Client conviennent expressément que l'interprétation et le respect de ces Conditions générales et que toutes les transactions conclues dans ce cadre sont régies par la législation suisse. Les tribunaux de Zurich sont les seules compétents pour régler des litiges liés à ce contrat, qui ne sont pas résolus par les parties.

Généralités

Ces conditions générales (y compris celles stipulées en première page) représentent la totalité du contrat conclu entre la Société et le Client. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions et modalités, écrites ou orales, et ne peuvent être modifiées que par consentement mutuel écrit. Le Client ne peut pas céder les droits ou obligations stipulés dans ce contrat, sans le consentement écrit préalable de la Société. Les dispositions mentionnées qui sont intrinsèquement conçues pour rester pérennes à l'issue de la résiliation, de l'annulation ou du traitement de la commande du Client après son acceptation par la Société, restent applicables après leur résiliation, leur annulation ou leur exécution.. Aucune exonération par la Société de toute violation du contrat par le Client ne doit être considérée comme une exonération d'une autre violation. Ce contrat ne vise pas à conférer un avantage sur une tierce partie et aucun tiers n'est autorisé à exiger l'application d'une disposition quelconque du contrat. L'invalidité ou l'inapplicabilité totale ou partielle d'une disposition du contrat n'entraîne pas l'invalidité ou l'inapplicabilité des autres dispositions du contrat (et, le cas échéant, du reste de la disposition en question). La traduction de ces Conditions générales n'est fournie qu'à titre d'information. Seule leur version anglaise prévaut en cas de conflit entre différentes traductions.

Life Safety Distribution AG, Weiherallee 11a, CH-8610 Uster, Suisse